

SCP GENSOLLEN-CROSSE  
COMMISSAIRES DE JUSTICE  
81 rue Sainte  
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

✉ : SCP GENSOLLEN -  
CROSSE Commissaires de justice  
associés 81 rue Sainte 13007  
MARSEILLE.  
contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED  
BIC : CCBPFRPPMAR  
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163  
3646 503

Membre d'une Association de Gestion Agréée  
par l'Administration Fiscale.  
Le règlement des versements et honoraires par chèque est  
accepté

SIRET 38750290900022  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE  
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

**Références à rappeler :**

Dossier : 143033  
Service : 1  
Responsable : GG  
/ 91092-1710

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

COPIE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :  
Emol. Art R444-3 C Com. .... 219.16  
Emolument complémentaire 148.80  
Transp. Art A.444-48 ..... 7.67  
Total H.T. .... 675.63  
Total TVA ..... 75.13  
Total Euros TTC ..... 450.76

 **Justiciacte**  
COMMISSAIRE DE JUSTICE

**PROCES-VERBAL DE  
DESCRIPTIF**

**Société Civile Professionnelle**

**GENSOLLEN-CROSSE**

Commissaires de Justice Associés

81 rue Sainte

13007 - MARSEILLE

Tel : 04.91.33.12.63

contact@justiciacte-marseille.com

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Durée de référence : 60 minutes

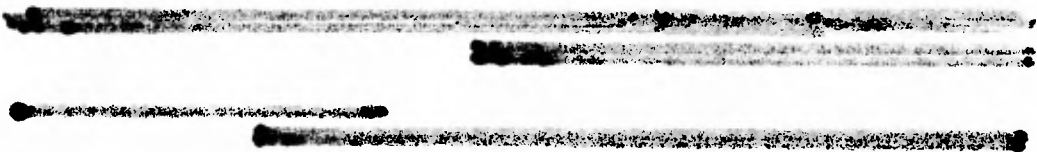
SCP GENSOLLEN - CROSSE Commissaires de justice associés 81 rue Sainte 13007 MARSEILLE.

**A la requête de**

Maître VERRECCHIA Eric Mandataire Judiciaire, demeurant 47 Bis Boulevard Carnot Résidence La  
Nativité Bâtiment D 13100 AIX EN PROVENCE es qualité de liquidateur du patrimoine personnel de

[REDACTED]

En procédure de rétablissement personnel suivant jugement du [REDACTED]  
[REDACTED] et de liquidation judiciaire du 23 Octobre 2016.



Faisant élection de domicile au Cabinet de Maître **Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES** dont le Cabinet est sis 43/45 Rue Breteuil 13006 Marseille, qui se constitue à cette fin et qui continuera d'occuper pour lui sur la présente assignation et ses suites.

Elisant domicile en notre étude

#### Agissant en vertu

- D'un jugement contradictoire et en premier ressort rendu par le Juge aux Affaires Familiales du TRIBUNAL JUDICIAIRE de MARSEILLE 4ème Chambre Cab F en date du VINGT-HUIT FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX (28 FÉVRIER 2022) RG 21/03853, notifié par RPVA en date du 9 MARS 2022 et signifié par acte en date du 11.03.2022
- D'une requête à Madame Monsieur le Président du TRIBUNAL JUDICIAIRE de MARSEILLE en date du 23 juin 2022, et d'une ordonnance rendue à sa suite par Madame Nathalie LECOQ Vice-présidente du TRIBUNAL JUDICIAIRE de MARSEILLE en date du VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX (24 JUIN 2022)

Nous missionnant à l'effet de procéder au descriptif des biens immobiliers dont Madame Angèle MARTINE, propriétaire conjointement avec Monsieur DUERRIR dans un ensemble immobilier sis [redacted] Marseille (13013/41) Rue de la Maurelle dénommé LES OLIVARELLES composé de plusieurs [redacted] bâtiments :

- Bâtiment A : élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de neuf étages,
- Bâtiment B : élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de six étages,
- Bâtiment C : élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de sept étages
- Un groupe de parkings dénommé « D » représentant 97 parkings privés.

Cadastré :

Section 884 N n° 166 – lieudit 210 Avenue des Olives – pour une contenance de 09a 08ca

Section 884 N n° 247 – lieudit 41 Rue de la Maurelle – pour une contenance de 01 ha 71a 52ca

Soit une contenance totale de 01ha 80a 60ca.

Lesdits biens régis par un état descriptif de division et règlement de copropriété reçu aux minutes de Maître SARRE, Notaire à Marseille, le 5 septembre 1974 publié au 4<sup>ème</sup> bureau le 8 octobre 1974 volume 842 n° 6.

Modifié suivant acte de Maître CHOUKROUN, Notaire à Marseille, le 12 novembre 2003 publié au 4<sup>ème</sup> bureau le 9 janvier 2004 volume 2004 P n° 108.

A savoir :

**LE LOT NUMERO NEUF (9)** consistant en une cave située au sous-sol du Bâtiment A. Avec les 2/14.789èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**LE LOT NUMERO QUARANTE HUIT (48)** consistant en un appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A comprenant un hall d'entrée, séjour, 3 chambres, cuisine avec loggia, salle de bains, water-closet et rangement. Avec les 140/14789èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

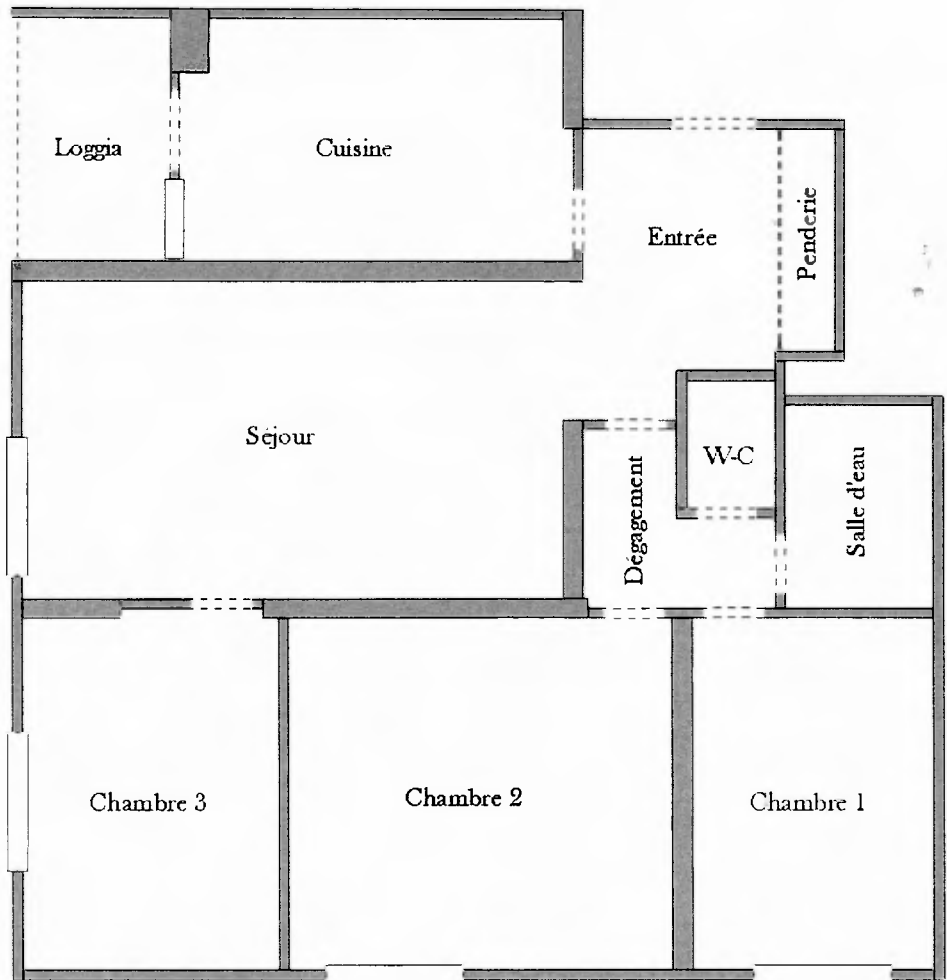
**LE LOT NUMERO DEUX CENT NEUF (209)** consistant en un parking extérieur au rez-de-chaussée du groupe parkings D portant le numéro 15 du plan.

**CERTIFIONS** nous être transporté ce jour, à 10 heures, en compagnie de Monsieur Maxime NASRATY, Diagnostiqueur et avec l'assistance de Messieurs Eric AHNOU et Thierry ZULIANI, Officiers de police judiciaire en charge de l'assistance aux Commissaires de Justice et Régis DAUPHIN Serrurier, au 41 rue de la Maurelle, Les Olivarells II, Bâtiment A à Marseille 13013,



## LOT NUMERO QUARANTE HUIT (48)

Nous accédons au deuxième étage du bâtiment A et constatons qu'il s'agit d'un appartement de type 4, comprenant un hall d'entrée, un séjour, trois chambres, une cuisine avec loggia, une salle de bains, water-closet et rangement tels que disposés selon le schéma établi par Monsieur NASRATY et ci-dessous reproduit :

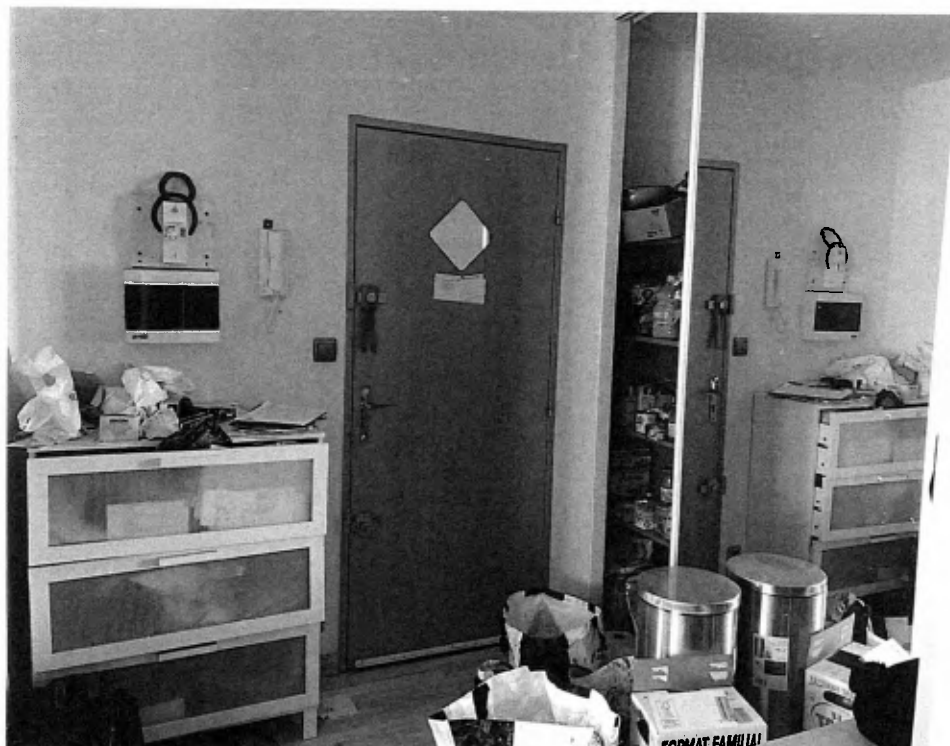


### ENTREE

La pièce est éclairée en second jour par la cuisine et le séjour sur lesquels elle donne accès.

Son sol est recouvert de parquet flottant de couleur grise, ses murs et son plafond sont peints.

La pièce est équipée d'une porte palière avec judas comprenant trois verrous, d'un placard comprenant des étagères et tringles de rangement se refermant par deux portes coulissantes, d'un interphone, d'un disjoncteur et d'un tableau électrique.



## CUISINE

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à battant unique ainsi qu'un châssis fixe ouvrant sur une loggia.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints, outre la cloison séparative avec le séjour qui est recouverte de lambris peints en blanc jusqu'à hauteur d'homme.

Elle est équipée de meubles hauts et bas assortis et de divers appareils électroménagers.



## SEJOUR

La pièce est éclairée par une porte- fenêtre protégée à l'extérieur par des volets de type persienne.

Son sol est recouvert de parquet flottant de couleur grise, ses murs et son plafond sont peints.



### **CHAMBRE 3**

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à double battant protégée à l'extérieur par des volets de type persienne ainsi que par un garde-corps métallique.

Son sol est recouvert de parquet flottant de couleur grise, ses murs et son plafond sont peints.





## CHAMBRE 2

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à double battant protégée à l'extérieur par des volets de type persienne ainsi que par un garde-corps métallique.

Son sol est recouvert de carrelage, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée d'un placard de rangement comprenant des étagères et une tringle pour suspendre des vêtements, se refermant par cinq portes coulissantes.



### **CHAMBRE 3**

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à double battant protégée à l'extérieur par des volets de type persienne ainsi que par un garde-corps métallique.

Son sol est recouvert de carrelage, ses murs et son plafond sont peints.



## **SALLE DE BAIN**

La pièce est borgne.

Son sol et ses murs sont recouverts de carrelage, son plafond est peint.

Elle est équipée

- d'une douche avec bac, douchette et flexible,
- d'un plan vasque avec lavabo surmonté d'un robinet mitigeur, d'un miroir mural éclairé par des spots lumineux,



## **LE LOT NUMERO NEUF (9)**

Ce lot, consistant en une cave située au sous-sol du Bâtiment A, n'a pas pu être identifié.

## **LE LOT NUMERO DEUX CENT NEUF (209)**

Ce lot, consistant en un parking extérieur au rez-de-chaussée du groupe parkings D portant le numéro 15 du plan, n'a pas pu être identifié.

## TRES IMPORTANT

Les lieux sont actuellement occupés [REDACTED],  
occupant les lieux [REDACTED]

Le syndic de l'immeuble est le Cabinet FONCIA, 10 rue Alexander 13010 MARSEILLE.

Le chauffage au sol est collectif.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur Maxime NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface Loi Carrez de 71.62 m<sup>2</sup>. Monsieur Maxime NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour à l'Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations ce jour à 12h00.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant huit clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE.



